

La Commission des Affaires Culturelles et de l'Education à l'Assemblée Nationale auditionnait en fin d'après-midi le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Hervé Féron l'a notamment interrogé sur les mesures pour améliorer l'efficacité du dispositif des quotas de chansons françaises à la radio en faveur de davantage de diversité.

[Intervention d'Hervé Féron en Commission des... par herveferon](#)

Retranscription de l'intervention d'Hervé Féron :

Le CSA a publié le 13 novembre les chiffres-clés de l'audiovisuel français et il s'avère que ceux de France Télévisions ne sont pas bons. Dans un avis du 11 septembre 2013, le CSA dénonce pour les prévisions 2013 – 2015 une diminution du volume des programmes régionaux en contradiction avec l'objectif de proximité affiché. Que préconisez-vous à ce sujet ?

Le 7 mai, le CSA va auditionner LCI qui veut passer en TNT gratuite. Que pensez-vous de cette demande de transfert ?

Et puis, cette question a été évoquée mais je tiens à y revenir. Nous allons fêter cette année les 20 ans des quotas de diffusion de chansons françaises à la radio, créés à l'initiative de l'Assemblée Nationale. Grâce à ce mécanisme protecteur de la chanson française, nous avons une création musicale parmi les plus dynamiques au monde. L'exposition sur le média radio, même à l'heure d'Internet, reste en effet primordiale pour le développement de la carrière d'un artiste. Mais aujourd'hui la diversité musicale sur les ondes est menacée. Nombre de radios diffusent exagérément les mêmes titres de musique. A titre d'exemple, sur l'année 2013, seuls 50 titres ont représenté la moitié des diffusions des nouveautés francophones à la radio et certaines chansons sont diffusées jusqu'à dix fois par jour sur la même antenne. Cette surexposition est à la fois néfaste pour la création car elle réduit le nombre d'artistes ayant accès au média radio et néfaste pour les auditeurs qui n'ont pas la possibilité de découvrir nos nouveaux talents. Le récent rapport remis par Jean-Marc Bordes à la Ministre de la Culture et de la Communication propose d'introduire davantage de diversité pour faire en sorte que les titres francophones les plus diffusés ne puissent plus excéder plus de 50% de la diffusion francophone mensuelle des radios. Une autre proposition pertinente serait d'élargir les quotas de 40 à 50% de chansons françaises à l'occasion de ces vingt ans pour que les nouveaux titres francophones, les artistes émergents trouvent également leur place sur les ondes. Nous savons la Ministre et le CSA particulièrement attentifs à cette question. Quel est l'avis du CSA sur ces propositions innovantes et comment le CSA souhaite-t-il réintroduire plus de diversité sur les ondes ?